

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JANVIER 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(es) : M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, Mme LELOIRE

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : M. BELLEBOUCHE à M. MERESSE, M. BLONDEL à M. FOURNET, M. BOCQUET à Mme DECERF, Mme DESCAMPS à Mme BOUTELEUX, Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE, M. HOUSIEAUX à Mme LICOUR

Absent(es) :

Présents : 9 - Pouvoir : 6 - Absents : 0

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 6 pouvoirs reçus. Il s'excuse pour l'envoi tardif du compte-rendu. M. Govin signale que le paragraphe des primes n'est pas exact. M. Le Maire précise qu'il l'était au moment de la saisie. Les choses ont évolué par la suite et ont permis de verser les primes aux agents comme les années précédentes.

D'ailleurs, M. le Maire en profite pour signaler qu'il doit corriger le montant de la subvention versée par la communauté de communes Nièvre et Somme (CCNS). Ce n'est pas 19.000 € mais 14.000 €.

Concernant le dernier paragraphe sur les jardins ouvriers, il est précisé que M. MÉRESSE reprend le relais mais pas d'un point de vue financier. Il se charge de récupérer la liste des personnes ayant un jardin. La phrase sur ses permanences devra être barrée.

Ajout exceptionnel :

-remerciements de la famille VANGREVELINGE (père de Marie-Christine Descamps) suite au décès de celui-ci

1-DEVIS 4 PANNEAUX PASSAGE PIÈTONS

Suite au sujet déjà abordé en conseil, M. le Maire expose le devis qu'il a reçu de SES pour 4 panneaux avec diodes bleues, qui seront placés à des endroits judicieux.

10.507,76 € HT

C'est la même société qui s'occupe du radar pédagogique. Sa réparation a été demandée en même temps.

Pour : 15 Contre : 0

2 – DÉLIBÉRATION OPPOSITION TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

A l'initiative de la CCNS, M. le Maire a reçu une proposition de délibération pour opposition au transfert de la compétence eau et assainissement. En effet, en 2020 la CCNS devait récupérer la compétence mais elle n'est pas prête et préfère repousser à 2026. Actuellement, cette compétence est déléguée au SITE pour Saint-Sauveur. Le risque de ce transfert est un lissage des prix vers le haut. Le projet de délibération est lu aux conseillers.

Contre : 15 (donc tous pour l'opposition au transfert)

3- INFO DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

La proposition de VERDI propose trois simulations pour les communes d'Ailly-Sur-Somme, Saint-Sauveur et Breilly. Pour notre commune, l'abonnement pour le délégataire s'élèverait à 15 € HT/ an et la consommation à 0,800 € HT/ an. Les prix ne feront qu'augmenter dans un futur proche. Un exemple de tarification est donné pour une facture de 120 m³, soit près de 410,12 € HT. Soit un prix pour l'assainissement de 3,42 € TTC/m³.

En parallèle, les conseillers ont abordé le problème des bacs de collecte. Le centre de tri devrait bientôt fermer. Il n'y a plus beaucoup de délégués pour notre communauté qui peuvent défendre nos intérêts. M. le Maire insiste sur la taxe d'enfouissement qui augmente énormément (TGAP : taxe générale sur les activités polluantes). De plus, il n'y a que 3 bacs à ce jour à Saint-Sauveur. Pas assez face aux besoins des habitants, qui sont très mécontents. M. le Maire n'arrive pas à avoir une date d'installation pour les conteneurs manquants.

4- DÉLIBÉRATION AUTORISATION UN QUART BUDGET INVESTISSEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin de permettre le mandatement de factures d'investissement sur le budget EAU dans l'attente du vote du budget, il y a lieu de prendre la délibération autorisant l'utilisation du quart des crédits d'investissement du budget 2018.

Pour : 15

5- TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2019

Il y a lieu de valider le tableau des effectifs des agents municipaux. M. Le Maire lit le tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2019, soit 17 agents titulaires, dont 4 stagiaires à l'heure actuelle.

Pour : 15

6- INFOS AGENTS

Trois dossiers d'agents doivent être abordés celui de M. CASELLA, de Mme ARNOUD et de Mme LAURENT.

* M. Casella souhaiterait reprendre une activité en mi-temps thérapeutique. Nous sommes perpétuellement en contact avec le comité médical et le centre de gestion. M. Govin indique que la visite médicale est obligatoire. Cela est vrai dans le privé mais pas pour les fonctionnaires territoriaux. Nous aurons la décision du comité médical le 26 février prochain.

* Mme Arnould Véronique

Reconnue inapte à ses fonctions, M. le Maire a pris contact avec le centre de gestion pour avoir les meilleures informations possibles afin d'aider l'agent dans cette transition professionnelle.

* Mme Laurent Sophie

Agent en arrêt depuis le 15 novembre 2018, elle devrait reprendre le 28 janvier.

➔ D'autres informations confidentielles ont été abordées en conseil concernant ces trois dossiers.

7- APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS FDE (fédération départementale d'électricité)

La FDE a adressé son compte-rendu fin décembre, qui doit être porté à la connaissance du conseil municipal.

Les chiffres-clés de la concession sont les suivants :

*6.286 kms de réseaux HTA (Haute Tension A ou moyenne tension)

*7.589 K€ de travaux réalisés par la FDE 80 et 34.923 K€ réalisés par les concessionnaires

*2h39 de temps de coupure moyen par client (moyenne nationale de 1h39)

*Producteurs : 115 Eoliens, 8 Biomasse

Concernant les investissements 2017 sur le réseau de distribution d'électricité :

*254 kms de réseaux HTA créés

*61 kms de réseaux BT (Basse Tension) créés

*57 postes de transformation créés dont 3 dans la ZAC

* 10 cabines hautes supprimées

La FDE intervient également sur l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et l'illumination de certains ouvrages publics. L'infrastructure de recharge de véhicules électriques évolue par la pose de 186 bornes prévues, 71 ont déjà été mises en service.

Pour : 15

8- DEVIS RÉALISATION REVÊTEMENT RUE JULIAN GRIMAU

M. Le Maire expose que la rue Julian Grimaud a besoin d'une remise en état, un rabotage et une pose d'enrobés. Pour environ 1.000 m² de surface, voici les propositions reçues :

Eiffage : 21.726 € HT

Colas : 18.680 € HT

Irem : 23.260 € HT

Le devis de la Colas est retenu

Pour : 15

A cette occasion, la COLAS a proposé de réaliser des bateaux aux trottoirs et finaliser avec de l'enrobé, pour 6.000 €, cette opération n'était pas prévue mais paraît plus que nécessaire.

Pour : 15

9- RÉFLEXION SUR FAISABILITÉ PARKING RUE P. BROSOLETTTE

M. Le Maire distribue un plan pour situer le projet de parking qui se situerait dans la cour de l'habitation de M. LECLERCQ, qui serait vendeur d'une partie de son terrain. Le conseil s'accorde sur les difficultés de stationnement dans cette rue et un parking soulagerait les riverains. M. le Maire a donc pris contact avec le notaire de la commune afin d'avoir une estimation du prix au mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil proposerait une acquisition à 17.000 € et à la charge de la commune d'effectuer la clôture et le bornage.

Pour : 15

10- MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EXTENSION DES VESTIAIRES DE FOOT

M. Le Maire expose le projet d'extension des vestiaires du club de foot proposé par Interval qui comprend la collaboration de l'architecte Mme Edouard Adélaïde. Le but est de mettre aux normes les vestiaires et les toilettes accessibles aux personnes handicapées. Le conseil accepte la proposition d'Interval pour 5.500 € HT afin de lancer l'appel d'offres.

Pour : 15

11- INFO RÉPARATION CHAUDIÈRE VIEILLE ÉCOLE

Il y a eu lieu d'effectuer des réparations en urgence puisqu'il s'agissait du chauffage de la vieille école et que l'établissement était loué. Une première panne a mis en évidence un moteur grillé (500 € HT), puis un corps de chauffe percé a été remplacé par la société Dambreville.

Par ailleurs, la vieille école a également été repeinte. Des rubans adhésifs avaient été collés et en les retirant ont abîmé le revêtement mural.

12- INFO RETOUR SUR LES AVIS DU PLUI

M. le Maire distribue le tableau adressé par M. Lecryt (Communauté de Communes Nièvre Somme) qui analyse chacune des réponses des communes concernées par le PLUI. A ce jour, 6 communes sont favorables, 5 défavorables et 5 favorables avec réserves (dont Saint-Sauveur). C'est d'ailleurs lors d'une séance de conseil que les remarques avaient été listées et remontées.

M. le Maire précise que les communes, ayant donné un avis défavorable, vont être sollicitées encore une fois pour faire un nouveau point. Pour les autres, l'avis donné reste en l'état.

13- CHOIX DES GROUPES POUR LA FÊTE LOCALE

Il se fera en fin de conseil, les groupes sont exposés sur la table.

14- BILAN DU MARCHÉ DE NOËL

M. Lando a établi le bilan positif du marché de Noël, à hauteur de 1.908€. Un point est fait entre M. Govin, M. Méresse et M. Delattre sur sa répartition entre le CCAS, le comité des fêtes et la tenue des comptes. M. le Maire soutient le travail de M. Lando dans lequel il a toute confiance. M. Govin rappelle qu'il souhaite assister à la vérification des comptes du comité des fêtes. M. Delattre l'invite à prendre contact d'ores et déjà avec M. Lando, même si Mme Licour indique n'être disponible que d'ici une quinzaine de jours.

L'ordre du jour est épuisé, place aux questions diverses

15- QUESTIONS DIVERSES

* M. Govin propose au conseil d'investir dans des travaux de réhabilitation de l'intérieur de la mairie. Il souligne que les abords de l'entrée de la mairie, nouvellement repeints, sont très agréables. M. Méresse indique que dans ce cadre, la toiture serait également à réparer

* Il faudrait repeindre le dortoir de l'école maternelle, à l'endroit où il y a eu une infiltration

* Mme Bouteleux demande des informations concernant le rond-point au nom du gendarme Beltrame

M. le Maire rappelle les faits, il avait quasiment tout organisé, devis obtenu et esquisse de la part de Sériprime, accord de la famille, des gendarmes et de la CCNS pour le financement. Il ne manquait qu'une délibération de la commune d'Argoeuves car le rond-point, concerné par ce changement de nom, se situe sur cette commune. M. le Maire ne sait pas comment cela a été présenté en conseil municipal d'Argoeuves, mais ce dernier, défavorable au projet, souhaite lui donner un autre nom. M. Brisset se charge de relancer l'affaire.

* Mme Licour et Mme Bouteleux demandent une éventuelle date d'inauguration pour la médiathèque. M. le Maire précise qu'il a demandé une maquette à Sériprime pour nommer la médiathèque « la ronde des livres », elle devrait arriver prochainement. La plaque une fois posée, l'inauguration pourrait avoir lieu au printemps.

* Mme de Limerville interpelle M. le Maire sur le sujet actuel du « grand débat ». A ce jour, pas d'information ni de manifestation. M. le Maire précise qu'il n'est pas organisateur de débat.

* M. Fournet demande au nom de M. Blondel, si le courrier de M. Darras a été reçu en mairie. M. le Maire précise qu'effectivement il est bien arrivé, son objet devrait être évoqué lors de conseils scolaires.

* A été abordé également l'article du courrier picard du 25 janvier sur les subventions des projets communaux par la CCNS. Le maire a essuyé un refus pour le fonctionnement de la base nautique. Il évoque d'ailleurs un autre courrier pour lequel il n'avait pas souhaité répondre. Mais la personne à l'initiative de cette démarche a écrit à la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) et celle-ci va procéder à un contrôle. M. le Maire rappelle que le fonctionnement de la base nautique est diurne et que les huttes fonctionnent principalement la nuit, le chevauchement est donc possible. Et l'arrêté de circulation, la nuit, va dans ce sens. Tous ceux qui gravitent autour de la base nautique vivent en bonne harmonie.

* Le logement communal actuellement occupé par M. Hubaud Éric fait l'objet d'une expertise particulière. Des travaux doivent être effectués. Les services de la mairie sont en lien avec l'agence régionale de santé (ARS).

Ajout exceptionnel :

- M. le Maire fait part d'un courrier des professeurs du collège du Val de Somme, qui alertait sur la baisse de la dotation horaire et des conséquences à venir.

La séance est levée à 23h00

Prochain conseil : VENDREDI 22 FEVRIER 2019 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 FEVRIER 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(es) : M. MÉRESSE, Mme DECERF, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : M. BELLEBOUCHE à M. MERESSE, Mme LICOUR à Mme DECERF, Mme DESCAMPS à M. FOURNET, Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE

Absent(es) : M. BOCQUET

Présents : 10 - Pouvoir : 4 - Absents : 1

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 4 pouvoirs reçus et une absence. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance précédente est validé.

1-DEVIS SONNERIE DES CLOCHES

A l'occasion d'une panne, il a été demandé un devis pour faire sonner les cloches à la volée à l'entreprise BODET qui s'occupe de leur entretien. Cependant, le devis n'est pas encore arrivé : ce point sera donc revu lors du prochain conseil.

2-INFOS TRAVAUX

Plusieurs chantiers de travaux ont eu lieu simultanément dans le village :

*Lotissement Résidence des vignes

Décapage des trottoirs et rond-point. Tous les travaux sont soumis à une demande de DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) pour une zone précise. Dans ce cas, il a été possible d'en commander de supplémentaires car ils se déroulaient au même endroit. D'ailleurs, le maire informe qu'il a validé un devis dans ce sens. En revanche, ce ne fut pas possible pour des demandes à la Haie Pâtissière, la DICT ne s'étend pas jusque-là. Le macadam sera mis en place à partir de la réouverture de la centrale à enrobés.

*Lotissement Rue Julian Grimau

Travaux d'abaissées de bordures réalisés.

Toute la route sera bitumée d'un seul tenant ainsi que le macadam aux entrées.

*Bouche d'égout rue Roger Salengro

A été réparée cette semaine.

*Panneaux clignotants

Des marquages au sol ont été réalisés par la société SES afin de déterminer les futurs emplacements des panneaux clignotants. Ils seront posés à des endroits stratégiques à proximité des écoles, des carrefours et des passages cloutés.

3-INFOS STEP (Station d'épuration des eaux usées)

La mise en route de plusieurs processus a eu lieu. Presque tout est en fonctionnement, excepté les bassins d'orage puisqu'il n'y a pas d'orages hivernaux. Les bassins d'Ailly sont presque finis, ceux de Saint-Sauveur sont en cours. Des réglages sont effectués et déjà quelques problèmes ont été mis en avant et résolus.

Les premières boues ont été produites. M. le Maire en fait d'ailleurs passer un échantillon dans une boîte aux conseillers : elles sont effectivement à peine odorantes. Il reste à effectuer les VRD (Voiries et Réseaux Divers), les clôtures et les plantations, y compris à l'aire de stockage.

4-INFOS MÉDIATHÈQUE

M. le Maire a demandé à la société SÉRIPRIME de confectionner un projet de maquette, celle-ci sera posée sur la façade, visible de la rue. En l'occurrence, l'enseigne « Médiathèque » sera sur un panneau blanc de 2,10 m x 0,40 m. « La ronde des livres » fera l'objet d'un projet d'affichage. M. le Maire en distribue un qui ne rencontre pas le consentement du conseil. Il faudrait une ronde avec plus de livres. Le projet est reporté donc la date d'inauguration ne peut être choisie.

5-INFOS ZAC

Une nouvelle réunion de comité de pilotage a eu lieu afin d'attribuer de nouvelles parcelles, quelques-unes sont encore en cours de finalisation.

En revanche, d'autres permis de construire sont validés (LM Aventure, SADRA, ECF, PRIEZ, Stockage 24), la période des recours est finie, les constructions vont pouvoir commencer.

Des conseillers expriment leur mécontentement concernant l'éventuelle implantation d'un abattoir. Le comité de pilotage était majoritairement d'accord. A ce jour, il n'est plus possible d'abattre les animaux dans la région, il faut aller dans le Nord. Par ailleurs, ce projet reçoit le soutien de la Préfecture et la validation de M. le Maire. Toutefois, M. Méresse indique que cette réalisation ne serait pas rentable.

Un aparté est abordé par M. le Maire. Des gens du voyage se sont établis sur le parking de la société JJA. Les 35 caravanes sont parties depuis, après l'intervention de M. Le Maire.

6-INFOS TRINOVAL

M. le Maire indique qu'il a reçu de nombreuses réclamations de la part des habitants de Saint-Sauveur concernant les colonnes papiers qui sont très vite remplies. Il faut savoir qu'en décembre, la commune n'en avait reçu que 3 sur 6. Aujourd'hui 5 sont installées, la 6^{ème} devrait être posée prochainement.

Trinival a fourni des sacs bleus qui pourront contenir tous les papiers et les emballages cartons. M. le Maire en montre un exemplaire. D'ailleurs, sur le sac est rappelé ce qui peut aller dans la nouvelle colonne. En revanche, les gros cartons devront être amenés en déchetterie. Pour toute information complémentaire, un site internet est disponible (www.trions-bien.fr) ou le téléphone 03.22.90.36.60. M. le Maire souligne que les habitants de Saint-Sauveur font preuve de civisme et respectent le recyclage.

Au vu de ces sacs, Mme de Limerville propose de faire la même chose pour les bouteilles, ce que le maire trouve judicieux.

7-INFOS PLUI

Une nouvelle réunion prévue le 5 mars va s'organiser auprès de la CCNS (communauté de communes Nièvre et Somme) afin de valider définitivement le PLUI. A cette occasion, M. le Maire a rencontré M. Lecryt, chargé de mission en urbanisme auprès de la CCNS, pour étudier les réserves de la commune exprimées en conseil. Le cabinet Verdi a apporté des modifications au vu des remarques, mais en fait, il a simplement régularisé des erreurs commises. Cependant, le cabinet Verdi ne fait qu'exécuter ce que l'Etat lui impose en application de la loi NOTRe et la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

8-INFOS PARKING P. BROSSOLETTE

L'offre n'a pas été retenue par M. Leclercq. M. le Maire souhaite effectuer une nouvelle proposition. Toutefois, le conseil préfère mettre en attente ce projet au vu du coût conséquent (3.500 € pour la clôture, 2.500 € pour le bornage et 17.000 € pour le terrain)

9-DEVIS FEUX D'ARTIFICE

Le devis pour le feu d'artifice du 14 juillet s'élève à 3.750 € TTC. Des conseillers ne sont pas très satisfaits de la place de tir. Il serait peut-être envisageable de se positionner plus loin dans la pâture.

Pour : 12 Contre : 2

Par ailleurs, la commune d'Ailly-Sur-Somme souhaiterait faire tirer le feu d'artifice de leur fête locale le 1^{er} week-end du mois d'août par nos employés communaux qui ont les habilitations nécessaires. Le conseil municipal est d'accord pour que nos agents aillent tirer le feu d'artifice à Ailly mais tout devra être pris en charge par cette commune.

10-TARIFS ALSH 2019

Il y a lieu de fixer la tarification pour les centres de loisirs de 2019.

Quotient inférieur à 680 : tarif journalier à 3,80€ (tarif A)

Quotient entre 681 et 999 : tarif journalier à 4,80€ (Tarif B)

Quotient supérieur à 1.000 : tarif journalier à 5,80€ (Tarif C)

Si les familles bénéficient de la tarification « carte loisirs CAF », le tarif est minoré quotidiennement de 2,80€ sous réserve que le quotient familial ne dépasse pas 900. Si les familles dépendent de la MSA, le tarif est minoré de 3€.

Pour : 14 Contre :

11-CONVENTION CAF

Il y a lieu de passer une convention d'objectifs et de financement pour la période 2019-2022 avec la CAF pour l'organisation des centres de loisirs et les prestations de service Accueil de Loisirs extrascolaire ». Le conseil donne son accord pour que le maire signe la convention afin de pouvoir recevoir les recettes en conséquence

Pour : 14 Contre :

12-LOCATION ÉTANG

M. le Maire a reçu une demande de location pour l'étang dit « Whirlpool ». Il rencontre la personne intéressée mardi prochain. Le prix de la location sera fixé à 1.200 € par an.

Pour : 14 Contre :

13-BILAN COMITÉ DES FÊTES

M. Lando a établi le bilan annuel pour le comité des fêtes qui est communiqué aux membres du conseil. Il se met à leur disposition pour toutes informations complémentaires.

Prochain conseil : VENDREDI 22 MARS 2019 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 MARS 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(es) : M. BELLEBOUCHE, M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, Mme DUMORTIER, M. FOURNET, M. GOVIN, Mme LELOIRE

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : M. BOCQUET à M. BLONDEL, Mme DESCAMPS à M. FOURNET, M. HOUSIEAUX à Mme de LIMERVILLE

Absent(es) : 0

➔ Présents : 12 - Pouvoir : 3 - Absents : 0

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 3 pouvoirs reçus. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance précédente est validé. Toutefois, une remarque est effectuée par M. Govin sur le prix du mapping de décembre 2018. M. le Maire a bien pris note que les conseillers auraient préféré annuler la manifestation plutôt que de la payer un prix non convenu. Il a été rappelé le fonctionnement du CCAS avec les bons cadeaux.

1-COMPTE DE GESTION 2018

M. le Maire présente les comptes de la trésorerie de Flixecourt, puisque nous avons changé de trésorerie.

Le résultat de clôture de l'année 2018 : En investissement : -137.142,92 € ;

En fonctionnement : 1.813.147,59 € ; Soit un total de 1.676.004,67€

➔Vote : 15 pour

2-COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire donne la parole à M. Bellebouche, premier adjoint, qui présente les résultats du compte administratif 2018, par tête de chapitre.

Section de fonctionnement : Recettes : 1.279.150,72 € ; Dépenses : 945.074,63 €

Section d'investissement : Recettes : 207.686,15 € ; Dépenses : 358.867,02 €

Soit un résultat cumulé de 1.676.004,67€

➔Vote : 14 pour

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après avoir exposé le compte de gestion 2018, M. le Maire demande de délibérer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 transmis par la perception.

- affectation de l'excédent reporté de fonctionnement de 1.676.004,67 € (ligne 002)

- affectation obligatoire en 1068 : 137.142,92 € (déficit à reporter en ligne 002).

➔Vote : 15 pour

4-VOTE DES 3 TAXES

Suite à la réunion de la commission budgétaire, il a été proposé une baisse de 2% des taxes concernant les impôts locaux. Toutefois, au vu de la gestion saine des finances de la collectivité, M. le Maire propose une baisse de 4%. En effet, il s'appuie sur le fait que la commune de Saint-Sauveur a la chance d'avoir des recettes grâce à la ZAC. Cette zone a amputé des terrains, il est donc normal que les recettes profitent à tous.

➔Vote : 15 pour

	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
TH	11%	10.78%	10.56%	10.13 %
TFPB	32,41%	31.76%	31.12%	29.87 %
TFPNB	45,74%	44.83%	43.93%	42.17 %

5-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

De la même manière, le budget primitif avait été abordé en réunion de la commission budgétaire. Mais depuis, des informations nous sont parvenues pour régulariser l'achat d'un terrain à 1 € symbolique ayant cependant une valeur vénale de 15.000 €. Des opérations d'ordre devront être effectuées. C'est pourquoi le budget présenté au conseil diffère sur trois lignes mais garde le même équilibre et montant global.

Fonctionnement : 2.900.000€ ; Investissement : 2.200.000 €

➔Vote : 15 pour

6-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

M. le Maire souhaite valoriser le travail des associations locales qui organisent de nombreuses manifestations afin d'animer le village. Les subventions sont sensiblement les mêmes que l'année précédente, toutefois certains ajustements ont eu lieu selon l'implication des associations dans des actions telles que le nettoyage de printemps, la représentativité aux manifestations patriotiques et la fourniture des comptes de résultats.

➔Vote : 13 pour ; 2 abstentions

7-VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR 2019

Le conseil municipal ayant voté le budget primitif 2019, il est voté une subvention de fonctionnement à hauteur de 13.000 € pour le CCAS

➔Vote : 15 pour

8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR EAU/ ASSAINISSEMENT 2019

M. le Maire présente les comptes de gestion pour le budget eau et assainissement.

Le résultat de clôture de l'année 2018 : En investissement : -86.203,68 € ;

En fonctionnement : 233.406,92€ ; Soit un total de 147.203,24€

➔Vote : 15 pour

9-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR EAU/ ASSAINISSEMENT 2019

M. le Maire donne la parole à M. Bellebouche qui présente les résultats du compte administratif 2017, par tête de chapitre.

Section de fonctionnement : Recettes : 100.449,18 € ; Dépenses : 58.021,89 €

Section d'investissement : Recettes : 30.554,24 € ; Dépenses : 117.070,47 €

Soit un résultat cumulé de 147.203,24 €

➔Vote : 14 pour

10-AFFECTATION DU RESULTAT POUR EAU/ ASSAINISSEMENT 2019

Après avoir exposé le compte de gestion 2018, M. le Maire demande de délibérer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 transmis par la perception.

- affectation de l'excédent reporté de fonctionnement de 147.203,24 € (ligne 002)

- affectation obligatoire en 1068 : 86.203,68 € (déficit à reporter en ligne 002).

➔Vote : 15 pour

11-VOTE TARIFICATION EAU/ ASSAINISSEMENT 2019

Compte tenu de la gestion saine du budget Eau et Assainissement et du travail collaboratif avec le fermier, M. le Maire propose l'évolution de la tarification concernant l'assainissement. Il est proposé de baisser la surtaxe communale d'assainissement passant ainsi de 1,40 € à 1,20 €/M3. Il est proposé de laisser à l'identique la surtaxe d'eau restant ainsi à 0,4503 pour la part communale

➔Vote : 15 pour

12-VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU/ASSAINISSEMENT 2019

Le budget primitif eau et assainissement est voté équilibré sans remarque particulière.

Fonctionnement : 250.000 € ; Investissement : 320.000 €

➔Vote : 15 pour

13-DEVIS POUR LES CLOCHES

M. le Maire explique qu'il a reçu le commercial de la société BODET pour présenter le devis. Celui-ci porte sur une horloge de programmation des 3 cloches pour les faire sonner à la volée, la remise aux normes du coffret électrique et l'installation d'une prise de terre. Il y a lieu aussi de remplacer les brides de maintien du mouton, support des cloches.

Cette société nous propose un devis pour la reprogrammation à hauteur de 7.600 € HT et intervenant régulièrement sur l'édifice religieux un contrat annuel à hauteur de 312 € HT

➔Vote pour le devis pour la reprogrammation : 15 pour

➔Vote pour le contrat annuel : 15 pour

14-ACQUISITIONS FONCIERES EVENTUELLES

M. le Maire a vu M. Leclerc, prêt à céder son terrain. Le conseil trouvant le prix proposé encore trop élevé souhaite attendre avant de conclure cet achat.

Par ailleurs, M. le Maire a rencontré M. Delavierre qui s'accorde à dire que la vieille ferme est dans un état périlleux et qu'il y aurait lieu de régulariser au plus vite. M. Delavierre a donc donné son accord pour que les notaires respectifs échangent sur le sujet.

15-INFORMATIONS PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été accepté avec 2 communes contre. Il va être prochainement présenté aux habitants et associations, il pourrait y avoir encore des recours en justice. Cependant, le PLUI est établi selon les souhaits de l'Etat, à savoir réduire les emprises sur les terrains agricoles pour la création de lotissements.

La séance s'est achevée à 22h30

Prochain conseil : VENDREDI 26 AVRIL 2019 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 AVRIL 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR.
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(es) : M. BELLEBOUCHE, M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : M. BOCQUET à M. BLONDEL,
Mme DESCAMPS à M. FOURNET,
Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE

Absent(es) : 0

⇒ Présents : 12 - Pouvoir : 3 - Absents : 0

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 3 pouvoirs reçus. Un compte-rendu n'a pas été reçu. M. le Maire précise qu'il a été adressé il y a une quinzaine de jours par e-mail à tous les conseillers et deux exemplaires en version papier.

M. Govin souhaite revenir sur le fonctionnement du CCAS ou plus précisément sur la transaction entre les bons cadeaux et la sortie comptable d'argent. Il faudrait qu'il y ait une entrée et une sortie comptable, ce que reconnaît M. le Maire. En revanche, le fonctionnement des bons cadeaux a fait ses preuves depuis plus de 20 ans. M. Govin souhaiterait avoir une preuve. Ainsi, M. le Maire l'invite à venir faire des reçus à chaque remise de bons lors du marché de Noël.

Sinon aucune remarque n'est à apporter sur le compte-rendu, il est adopté.

1-DEVIS RÉFECTION CHEMIN DE SAINT-VAAST

Par le biais d'une lettre anonyme, de très gros trous ont été signalés sur les chemins de la commune. Il est vrai qu'ils rendent dangereux la circulation. Il faut savoir que l'association foncière de remembrement de Saint-Sauveur va faire effectuer 10.000 € de travaux par la société Eiffage. Pour avoir une concordance de planning et de matériaux, elle a proposé sur la demande de M. le Maire un devis de 6.000 € HT comprenant un enrobé dans les nids de poule.

⇒Vote : 15 pour

M. Blondel signale en aparté qu'il n'y a pas de panneau « école » sur ce chemin justement. Il est précisé que les travaux sont dans le haut du chemin mais qu'en bas de la rue, il y a un panneau « 30 » ce qui laisse supposer une prudence des automobilistes.

2-INFO STATION D'ÉPURATION

La station est toujours en phase de test.

Concernant les pluies, le bassin tampon d'Ailly-Sur-Somme se met en charge mais pas celui de Saint-Sauveur car la commune a préalablement effectué les travaux nécessaires de déconnexion des eaux pluviales.

Les boues sont transportées et stockées. Cependant, le problème se situe au niveau des boues liquides de la commune d'Ailly. Avant le 1^{er} janvier, ces boues étaient stockées dans deux poches, l'une a été vidée mais pas l'autre (raisons techniques). Il est donc pour le moment impossible de remblayer les fosses, d'effectuer les plantations et de faire poser la clôture qui fermera le site.

Le gestionnaire Véolia n'a pas de solution. Toutefois, M. le Maire et M. Méresse en auraient trouvé : on pourrait transvider dans un méthaniseur ou mettre les déchets dans un incinérateur, à la charge de Véolia.

3-INFO FEUX D'ARTIFICE D'AILLY

M. le Maire s'est rendu à une réunion à la Mairie d'Ailly-Sur-Somme concernant l'organisation de la fête du mois d'août. Les agents de la commune devaient tirer le feu d'artifice, mais la société La Palombe souhaite le faire. Du coup, nos agents ne seraient plus requis. En revanche, M. Hubaud irait assister et tirer le feu avec La Palombe afin d'avoir son 3^{ème} tir dans le délai imparti pour valider son agrément d'artificier.

La commune d'Ailly-Sur-Somme aurait souhaité une participation de la commune de Saint-Sauveur. Cette animation étant limitrophe de Saint-Sauveur, certains conseillers comprennent la démarche de participation alors que d'autres s'y opposent. Mme Decerf propose alors de participer financièrement au feu d'artifice qui attire beaucoup de personnes de Saint-Sauveur, à la place de la participation financière du Mapping Video de Noël.

M. le Maire propose une participation à hauteur de 1.000 €, qui est validée par les conseillers ayant voté pour.

⇒Vote : 7 pour – 6 Contre – 2 Abstentions

4-ACQUISITION DE TERRAINS

Le notaire de M. Delavière va rencontrer M. le Maire début mai pour une estimation de son terrain. A la suite de cette entrevue, il pourra en être envisagé l'acquisition, en fonction des éléments abordés.

M. Leclerc, revenu sur sa proposition souhaite une vente pour 20.000 €. Le Conseil s'est d'abord prononcé contre celle-ci pour une concordance de planning. En effet, un mini Conseil municipal est prévu mi-mai en fonction du rendez-vous avec les notaires. Le Conseil statuera à ce moment-là sur les deux projets d'acquisition.

5-CANTINE À 1 EURO

Une annonce a été effectuée, début avril par Mme Dubos Christelle, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé qui devrait concerner jusqu'à 10 000 communes: la cantine à 1 euro pour tous.

M. le Maire a d'ailleurs été interrogé par France Bleu Picardie sur le sujet. Il est précisé que c'est bien la cantine et non les petits déjeuners pour lequel Saint-Sauveur n'est pas éligible. Les informations étant plus que vagues, M. le Maire a donc essayé d'en obtenir auprès de la Préfecture, la circulaire d'application devrait prochainement nous être communiquée. Pour pouvoir appliquer ce tarif à 1 euro et être remboursé par l'Etat, il faut adopter une tarification sociale, jusqu'alors les prix de la cantine ne prenaient en compte que le nombre d'enfants. Il nous faut les adapter dans l'intérêt des familles selon leur composition.

	Tarif C	Tarif B	Tarif A
Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants
OU			
Quotient familial	QF > 1.000 €	681 <QF < 999	QF < 680
Tarif à compter de la rentrée de septembre 2019	3,60 €	3,30 €	3,00 €

L'Académie d'Amiens étant académie test, l'Etat devrait reverser 2 euros par repas.

Il est convenu que les quotients familiaux soient vérifiés deux fois par an, sauf changement radical, signalé par la famille. Il est rappelé que les familles peuvent payer par prélèvement (SEPA), par TIPI (Titre Payable par Internet) sur la plateforme dédiée ou en envoyant un chèque à la trésorerie de Flixecourt.

⇒Vote : 15 pour

6-INFOS GENS DU VOYAGE

Quelques gens du voyage sont arrivés début février et ce sont 40 caravanes qui se sont installés sur les entrées de parcelles et les voies d'accès pompiers, générant des problèmes de sécurité.

Une plainte a été déposée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS) le 12 février 2019. L'huissier qui s'est rendu sur place a envoyé une ordonnance mais celle-ci n'avait pas été signée. De ce fait, la procédure auprès de la Préfecture a été ralentie et l'arrêté d'expulsion ne peut être appliqué sans cette signature.

Toutefois, un certain nombre s'était engagé à partir après Pâques, ce qui s'est réellement produit.

La présence de ces caravaniers a engendré beaucoup de détritus dont le ramassage a été pris en charge par la CCNS. Il serait judicieux de placer de la terre à l'entrée de chaque parcelle pour éviter une nouvelle installation sauvage.

7-PLUI, DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le droit de préemption avait déjà été voté par le Conseil municipal avec l'ancienne Communauté de Communes pour 3 zones. Suite à la fusion des Communautés de Communes, il est nécessaire que le Conseil délibère une nouvelle fois pour cette délégation de compétences.

M. le Maire lit le projet de délibération proposé par la CCNS à savoir que « la commune puisse exercer la compétence en matière de droit de préemption ».

⇒Vote : 15 pour

8-AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ANIMATEURS PAR LE MAIRE

M. le Maire a rencontré Mme la perceptrice qui a rappelé la nécessité d'avoir une délibération l'autorisant à embaucher des animateurs pour les centres de loisirs. Afin de régulariser les embauches des futurs animateurs, M. le Maire propose de prendre la délibération de principe d'embauche à l'année des animateurs de centre de loisirs.

⇒Vote : 15 pour

9-DÉLIBÉRATION SALAIRE ANIMATEURS

Cette délibération va de pair avec la précédente. Le maire est chargé de déterminer leur niveau de recrutement et de rémunération. Par conséquent, c'est à lui que revient la décision de l'enveloppe salariale. Il est précisé que l'an passé, le conseil avait déjà pris une délibération afin de rémunérer les contractuels de l'animation sur la grille indiciaire des adjoints de l'animation de la fonction publique. De plus, les charges sociales sont plafonnées par une base URSSAF spécifique.

⇒Vote : 15 pour

10- DÉLIBÉRATION VACATIONS NUITÉES

Le Conseil a également délibéré sur le forfait des vacances de nuitées de camping. Il est proposé de reconduire la délibération de l'année précédente à l'identique.

La vacation forfaitaire nuitée à 38€ par nuit selon les critères suivants :

Séjour 5 jours/ 4 nuits : 5 vacations journées + 4 vacations nuitées soit 152€

Séjour 4 jours/ 3 nuits : 4 vacations journées + 3 vacations nuitées soit 114€

Séjour 3 jours/ 2 nuits : 3 vacations journées + 2 vacations nuitées soit 76€

Séjour 2 jours/ 1 nuit : 2 vacations journées + 1 vacation nuitée soit 38€

⇒Vote : 15 pour

11-REMBOURSEMENT FRAIS DE ROUTE

Le Conseil avait délibéré en 2014 pour autoriser les remboursements des frais de route aux agents, dans le cadre de leurs formations. Le texte qui encadre ces frais vient d'être révisé par décret n°2019-139 avec les arrêtés en découlant.

Le Maire lit la nouvelle tarification.

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2.000 km (€/km)	De 2.001 à 10.000 km (€/km)	Au-delà de 10.000 km (€/km)
5CV et moins	0,29	0,36	0,21
6 et 7 CV	0,37	0,46	0,27
8 CV et plus	0,41	0,50	0,29

⇒Vote : 15 pour

Il y a lieu également de plafonner les remboursements des repas lors des formations s'ils sont à la charge de l'agent. Ce tarif est fixé à 15,25€ comme le décret le proposait. L'agent justifiera de son paiement en donnant un ticket ou une facture.

⇒Vote : 15 pour

Enfin, M. le Maire propose que les frais engendrés dans le cadre de la formation de reclassement (qui a été créé par décret du 5 mars 2019) soient également pris en charge.

⇒Vote : 15 pour

12-INFO AFR AMIENS NORD NORD-EST

M. le Maire informe les conseillers qu'un accord a été passé, pour l'instant tacite, entre le Président de l'Association Foncière de Remembrement Amiens Nord-Nord Est et la Mairie de Saint-Sauveur. Cette AFR était en sommeil et n'a pas pu se conformer à la dématérialisation. Or, aujourd'hui, il n'est plus possible de transmettre des budgets ou de valider des écritures comptables sans celle-ci. M. le Maire a donc donné son accord pour que Karine DELAHAYE travaille pour l'AFR ANNE (Association Foncière de Remembrement Amiens Nord-Nord Est).

13-PLANNING ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections se dérouleront le dimanche 26 mai. M. le Maire propose d'organiser déjà la journée électorale (permanences des bureaux de vote et tables des dépouillements).

La séance s'est achevée à 22h30.

Prochain mini conseil : JEUDI 16 MAI 2019 à 19h

Prochain conseil : VENDREDI 14 JUIN 2019 à 20h30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 JUIN 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR.
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, Mme LELOIRE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. BELLEBOUCHE à M. DELATTRE,
M. BOCQUET à M. BLONDEL,
Mme BOUTELEUX à Mme LELOIRE,
Mme DESCAMPS à M. MERESSE,
Mme DUMORTIER à Mme LICOUR,
M. HOUSIEAUX à M. FOURNET,

Absent(e)s: 0

⇒ Présents : 9 - Pouvoir : 6 - Absents : 0

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 6 pouvoirs reçus. Le compte-rendu a été rédigé mais n'a pas été relu, il vous sera adressé dès que possible.

1-JURÉS D'ASSISES

La préfecture nous a adressé par email la lettre de notification de l'arrêté préfectoral du 6 mars 2019 fixant le nombre de jurés d'assises pour l'année 2020. En utilisant la liste électorale, il a été tiré au sort 3 personnes :

-N° 584 HOGUET épouse TOULOUSE Emilie, 297 rue des Œillets

-N° 545 GRUET veuve MARTIN Françoise, 220 rue Marcel Digeon

-N°429 DUQUENNE épouse THINEY Nicole, 269 rue du 2 Septembre 1944

Celles-ci seront averties par courrier de leur éventuelle mission de jurés d'assises.

2-INFO PERSONNEL

*Délibération animateurs

Il y a lieu d'actualiser la délibération prise en avril concernant le salaire des animateurs afin de se conformer à la grille indiciaire de la fonction publique. Le salaire ne serait plus sur IB347/IM 325 mais sur IB348/ IM 326

⇒Vote : 15 pour

*Réintégration Mme Arnould

M. le Maire rappelle que Véronique ARNOULD était en arrêt de grave maladie et a dû reprendre le 4 avril car ses droits à ce genre de congés étaient finis (1an/2ans). M. le Maire explique qu'il est allé au centre de gestion afin d'obtenir des informations. Il s'avère que depuis le 5 mars 2019 une circulaire propose de reclasser les agents en situation de handicap. Mais les textes applicatifs n'étant pas encore sortis, notre démarche n'est pas évidente. Véronique a 15 jours à réception de la convention pour accepter cette opportunité de reclassement. Puis, elle aura des formations dans le cadre d'un bilan de compétences et une formation lui est proposée avec les agents d'Amiens Métropole, à compter de septembre. En attendant, elle est en immersion à l'accueil de la Mairie à raison de 3h par jour, soit 304 heures jusqu'à la fin de l'année.

*Remplacement Mme Delahaye

Pour des raisons personnelles, Mme Delahaye sera absente tout l'été. Il y a lieu de la remplacer. Nous avons donc fait appel au centre de gestion pour trouver une personne.

3-DÉLIBÉRATION ADHÉSION "MISSIONS TEMPORAIRES" DU CENTRE DE GESTION

Mme Delahaye sera absente tout l'été. Il y a lieu de la remplacer. Nous avons fait appel au centre de gestion pour trouver une personne. M. Govin ne comprend pas pourquoi il faudrait faire appel à un service extérieur puisqu'il y a une autre secrétaire. M. Méresse précise que ce n'est pas le même genre de travail. De plus, l'absence de Mme Delahaye coïncide avec la période de vacances estivales.

La personne retenue a commencé le 1er juin et est actuellement formée par Karine. Elle s'appelle Mme Lefèvre Céline. Cette prestation coûtera 6% de frais de gestion sur la masse salariale de l'agent. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec le Centre de Gestion lui permettant de bénéficier de ce service de mise à disposition. Un conseiller signale qu'encore une fois, M. le Maire le met devant le fait accompli.

⇒Vote : 12 pour, 2 abstentions, 1 contre

4- TAUX IMPÔTS A AJUSTER

Une délibération avait été prise lors du conseil du 22 mars 2019 pour fixer les taux des 3 taxes pour 2019. Par courrier en date du 17 avril, la préfecture a précisé que les taux votés ne respectaient pas la règle de lien entre les taux, fixée par l'article 1636B sexies du code général des impôts. Au cas d'espèce, le taux de TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) ne peut dépasser 42,14% si la commune adopte un taux de TH (Taxe d'habitation) à 10,13%. La Préfecture invite donc le Conseil à rapporter la délibération du 22 mars 2019 et établir une nouvelle délibération ainsi que les états "1259" dûment corrigés.

Les taux passent donc comme suit : TH : 10,1376 ; TFPB : 29,8752 ; TFPNB : 42,1728

⇒Vote : 15 pour

5-OFFRE D'ACHAT DE TERRAINS

* M. Delavière et Mme Durochet

M. le Maire a vu Me Goujon qui a rencontré le notaire de M. Delavière. L'estimation serait de 135.000 €. M. le Maire est allé voir M. Delavière qui n'était pas au courant. Rappelons que celle du notaire d'Ailly-Sur-Somme s'élevait à 95.000 € et l'offre de la commune était de 105.000 €. Des conseillers proposent plutôt de faire le juste milieu entre 105.000 € et 135.000 €, soit 120.000 €. Il faut compter 40 à 50.000 € de frais de démolition et en plus, tout le terrain ne sera pas constructible.

Le Conseil s'accorde sur une ultime offre pour cette propriété (parcelles AA116 et 117) avec une condition à respecter : 120.000 € et cela sera sa dernière offre.

Si la vente ne s'effectue pas, le Conseil municipal ne fera pas de nouvelle proposition et demandera au Maire de prendre un arrêté de péril en exigeant de M. Delavière de mettre en sécurité son bien et ce, rapidement.

⇒Vote : 14 pour, abstention : 1

* M. Leclerc

M. Leclerc propose de vendre une bande de son terrain en façade de sa propriété à 20.000 €. Pour mémoire, la 1ère proposition de la Mairie avait été de 17.000 €. Ici aussi cela demeure cher mais il faut avancer dans les projets communaux. L'acquisition de cette parcelle permettra la construction d'un parking et le désengorgement de la rue Brossolette.

⇒Vote : 10 pour, Abstention : 5

6- REDEVANCE GrdF (Gaz Réseau Distribution France)

M. le Maire fait part du compte-rendu d'activités de GrdF. Les chiffres-clefs de la concession sont les suivants : 384 clients, 93% de taux de satisfaction et 6 réclamations.

Notre contrat s'achèvera en 2032. La commune perçoit 1 046 € de redevance R1 (1% du prix de vente du gaz).

Le Conseil autorise M. le Maire à établir tous les documents nécessaires à l'encaissement de cette recette (établissement du titre de recettes).

⇒Vote : 15

7-CONTRAT DE LOCATION PHOTOCOPIEUR

M. le Maire s'est entretenu avec le commercial de chez Konica, notre fournisseur de photocopieur. Le nouveau coût proposé à la page noir et blanc est à 0.0045 € HT, avec 3000 copies gratuites par mois. La photocopie couleur est à 0.045 € HT avec un forfait de 3000 photocopies par mois. La location du matériel est de 149 € HT par mois. M. le Maire rappelle que le matériel est tout à fait satisfaisant et que la consommation est en baisse. Ce nouveau forfait nous permettrait de faire une économie annuelle de 1 131 €. M. le Maire distribue le tableau comparatif. Au vu des chiffres et de la proposition de photocopies gratuites, il demande au Conseil de renouveler la confiance dans les services de Konica et propose de changer le matériel pour être encore plus performant.

⇒Vote : 15

8-INFO OAP 23

M. le Maire annonce qu'un promoteur a fait une demande de certificat d'urbanisme (C.U.) pour la parcelle ZP18 en zone OAP23 pour 2,96 hectares; le C.U. est au nom de "Immo Aménagement". Le Maire consulte le Conseil. Selon lui, la commune pourrait se porter acquéreur et être porteur de projet de nouvelles constructions. En agissant ainsi, ce serait moins onéreux que par l'intermédiaire d'un promoteur, par ailleurs, la commune aurait le contrôle de la construction. Les maisons risquent d'être toutes petites avec un promoteur. Pour l'instant, le Conseil est indécis. Le sujet sera évoqué une autre fois.

9-INFOS STATION

Il y a eu plusieurs difficultés et encore des problèmes de dernière minute consécutifs aux forts orages. Les boues d'Ailly-Sur-Somme étaient stockées dans des poches qu'il a fallu évacuer, elles ont été pompées pour être compactées. L'opération délicate a duré plus de temps que prévu et s'est achevée aujourd'hui à 17h car les boues étaient très denses.

Ce mardi, suite aux forts orages, les regards ont sauté et il y a eu des débordements. M. le Maire dit qu'il a reçu un courrier de M. Morelle, habitant rue Casanova, précisant qu'il y aurait des problèmes d'insalubrité. M. le Maire a établi une réponse ce jour, en expliquant la situation. Le bassin tampon n'a pas joué son rôle correctement et un souci de variateur électrique. Cependant, le constructeur et le responsable ont tout de suite été alertés et chacun tente de trouver une solution. Le disjoncteur électrique principal serait en cause.

Toutefois à chaque forte pluie après une longue période de sécheresse, il faut s'attendre à faire face à ce genre de désagréments.

10-INFO ZAC

* LD Paysage

Il y a un recours contre LD Paysage (Daniel Mocquet) par M.Camus. Nous allons travailler avec Amiens Métropole car ses services ont instruit le dossier et nous allons contacter notre protection juridique.

* Storage 24 et Pier Flament se construisent. LM Aventure s'agrandit. Elcimaï : le permis de construire est à la signature. D'autres demandes devraient aboutir prochainement puisqu'une nouvelle réunion est prévue le 17 juin. Il y a par ailleurs à l'ordre du jour de cette réunion le devenir du futur abattoir.

11-INFO TERRAIN DEMARAIS

Il y avait eu un recours auprès du Tribunal Administratif par Mme Demarais concernant le passage à sa parcelle de terrain. Le tribunal l'a condamné à verser 1.500 € à la commune pour s'acquitter des frais de procédure.

12-INFO COURRIER PRÉFECTURE CONCERNANT LA BASE NAUTIQUE

Par courrier en date du 22 mai, la préfecture précise qu'elle a été saisie par un particulier qui s'inquiète de la présence d'une hutte de chasse communale sur la base nautique.

13-ORGANISATION DE LA FÊTE LOCALE

Mme Decerf prend la parole afin de rappeler les modalités d'organisation de la fête locale. Il est rappelé que les personnes non présentes ce jour peuvent contacter Mme Decerf pour s'intégrer à l'organisation. Un courrier sera envoyé très rapidement pour fixer les points de rendez-vous.

M. Delattre propose de reconduire le programme du 14 juillet à l'identique.

14-QUESTIONS DIVERSES

* Médiathèque

Mme Licour rappelle que la Médiathèque est ouverte depuis plus d'un an, il n'y a toujours pas eu d'inauguration, et le personnel n'est pas suffisant pour faire face. Les bénévoles s'épuisent ou ont d'autres situations à gérer, mais surtout l'agent communal promis à raison de 10h par semaine n'est toujours pas en place. C'est pour toutes ces raisons que Mme Licour alerte une dernière fois: la médiathèque va fermer cet été mais si en septembre aucune solution n'est trouvée, elle arrêtera tout. Elle a le sentiment qu'il n'y a aucun intérêt et qu'elle n'est pas soutenue.

M. Delattre indique qu'il faut juste donner une date et que l'organisation de l'inauguration se fera immédiatement. Mais pour maintenant, ce ne sera pas avant septembre.

→→ La date a été fixée au 14 septembre 2019.

La séance s'est achevée à 23h00.

Prochain conseil : VENDREDI 5 JUILLET 2019 à 20h30,

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUILLET 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN, Mme LELOIRE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. BELLEBOUCHE à Mme LICOUR,
M. BOCQUET à M. BLONDEL,
Mme DESCAMPS à M. FOURNET,

Absent(e)s: Mme DUMORTIER, M. HOUSIEAUX

➔ Présents : 10 - Pouvoirs : 3 - Absents : 2

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 3 pouvoirs reçus.

1-RAPPORT DE GESTION 2018 DU DÉLÉGATAIRE EAU

Monsieur le Maire présente le rapport fourni par le délégataire Véolia pour l'année 2018. Il souligne les chiffres clés et les principaux faits marquants de l'année. Une analyse de chaque valeur annoncée est faite par le Conseil ainsi que celle des prix du service public de l'eau pour une facture de 120 m³. Mr le Maire précise qu'il a rencontré le directeur de Véolia à propos du SITE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux) et qu'il lui a fait part de son mécontentement au sujet des réparations suite aux fuites. Cela a été rectifié.

2-INFO BIBLIOTHÈQUE

Monsieur Lognon, président de la CCNS (Communauté de communes Nièvre et Somme), a invité quatre maires pour aborder le sujet des bibliothèques. Monsieur le Maire y est allé avec Mme Licour. Au cours de cette réunion, Monsieur Lognon leur a fait part de son intention de prendre la compétence réseau de lecture après 2020. Son souhait est de mieux répartir le réseau des bibliothèques sur le territoire de l'ex CCOA (Communauté de Communes Ouest Amiénois). Il propose d'accueillir un agent de la CCNS en poste thérapeutique à 35H à la médiathèque de Saint-Sauveur.

Nous lui avons dit que cela devait se faire avec le personnel et les bénévoles en place dans notre structure. Mme Licour souhaite rencontrer cette personne lorsque celle-ci aura davantage d'informations. Monsieur le Maire présente une maquette de la « Ronde des livres ». Celle-ci ne recueille pas l'assentiment du Conseil et une autre sera proposée.

3-AUTORISATION DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire signale qu'il a eu un recours pour le permis de LD paysages. Celui-ci est contesté auprès du Tribunal Administratif par l'entreprise CAMUS qui travaille dans le cadre du réseau de franchise Daniel Moquet. Monsieur le Maire a préparé un mémoire de réponse pour le Tribunal Administratif. Il a aussi demandé le conseil du juriste du service instructeur d'Amiens Métropole et de la protection juridique de la commune : JURIDICA. Il nous faut prendre une délibération autorisant le Maire à défendre les intérêts de la commune.

➔Vote : 13 pour

JURIDICA nous demande de choisir un avocat. Monsieur le Maire propose le cabinet MMD (Amiens) qui nous a défendus lors d'une autre affaire.

➔Vote : 12 pour, 1 abstention

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'il a envoyé une lettre à Mr Camus après analyse de son permis pour lui signaler la non-conformité de ses installations.

4-INFO STATION D'ÉPURATION

Le Maire, président du SITE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux) informe que le projet arrive à son terme. Les problèmes des boues de l'ancienne station d'Ailly-Sur-Somme ont enfin été résolus. A l'emplacement des poches à boues, les fosses ont été comblées par de la terre qui était stockée près du hangar à boues. Le macadam a été mis en place les 2 et 3 juillet 2019 sur tous les sites. Le chemin latéral d'Ailly-Sur-Somme qui mène à la station sera reprofilé et goudronné les 8 et 9 juillet 2019. Les dysfonctionnements recensés ont été signalés à l'architecte et aux entreprises qui les ont pris en compte. Des variateurs ont été installés pour différer les démarrages qui provoquaient la disjonction. Ces anomalies de dysfonctionnement seront à surveiller au cours des prochains épisodes orageux.

5-AVIS POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ELCIMAÏ

Une enquête publique est en cours concernant l'aménagement d'une plateforme logistique de 118 000 m² sur le parc d'activités des Bornes du Temps II par ELCIMAÏ, sur la parcelle ZO 42 de 30ha. Le Conseil municipal émet alors un avis favorable à cette construction qui était prévue à la réalisation de la ZAC II.

➔Vote : 12 pour, 1 abstention

6-INFO ZAC II

Les travaux ont commencé pour l'installation de STOCKAGE 24, LM Aventure et DITER. Le comité de pilotage vient d'attribuer des parcelles à ASD (garde meubles et déménagements), ACEBO (enseigne), DANNIÈRE (plafonds), STA (transports), VALCITY (groupe Lhotellier pour la location de cellules), LOCABAT CITY PRO (formation). Pour TBO ELOY FRÈRES (transports, Saint-Sauveur), c'est toujours en cours de négociation. L'abandon d'un projet d'abattoir à cause d'un problème de distance a libéré du terrain qui a été aussitôt réattribué. Avec ces dernières implantations, la ZAC II sera complète.

7- MODIFICATION DU PLAN DE DÉLIMITATION A16

Une délibération a été prise en janvier 2018 pour remettre une partie du chemin située derrière le garage MAN dans le domaine communal. Il subsiste une bande de 6m qui est toujours propriété de la SANEF et qui enclave le terrain de VALCITY. Il y a nécessité de prendre une délibération pour rajouter cette parcelle indiquée n°1 sur le plan présenté au Conseil.

➔Vote : 13 pour

8-INFO PLUI

Le PLUI de l'ex CCOA (Communauté de Communes Ouest Amiénois) est présenté aux différentes administrations. La CDEPNAF (Commission Départementale des Espaces Protégés Naturels Agricoles et Fonciers) qui vient d'être consultée a émis un avis favorable avec réserves. Quant au PLUI de l'ex CCVN (Communauté de Communes Val de Nièvre), il a reçu un avis défavorable. L'étape suivante dans l'élaboration du PLUI sera l'enquête publique pour le PLUI en Novembre 2019 suivie de la période des recours avant l'adoption définitive.

9-ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mme Habare, perceptrice qui demande de prendre des délibérations pour admettre en non-valeur (acceptation de créance irrécouvrable) des dettes ci-dessous :

- Budget EAU : P. A. 207,50 € du 4/11/2010

➔Vote : 13 pour

- Budget PRINCIPAL : La SCI Les Bornes du Temps en liquidation suite à une cessation d'activités 3600 € du 31/10/2018

➔Vote : 13 pour

- T.J. :15 € du 4/11/2014

➔Vote : 13 pour

- L.S. :20 € du 17/08/2018

➔Vote : 13 pour

- R.F. : 25.20 € du 5/11/2018

➔Vote : 13 pour

10-INFO EMPLOIS SAISONNIERS

Actuellement 4 contrats ont été établis pour ces animateurs : FRAZIER Clémence, VAST Ophélie, PLET Margaux et MERELLE Marco et 1 contrat d'agent d'entretien pour DESHAYES Julian, comme ces 2 dernières années.

11-INFOS TERRAINS

Concernant le terrain de Mr Leclercq, la division cadastrale a été réalisée. La parcelle nécessaire pour 8 places de parking fait 124 m².

Concernant le terrain de Mr Delavière : Mme Durochet, ex-épouse de Mr Delavière est d'accord pour vendre au prix de l'offre proposé. Mr Delavière a transmis l'offre à son avocat, celui-ci lui aurait conseillé de démonter la partie dangereuse du bâtiment. A suivre.

12-INFO CANICULE

Le CCAS a distribué des brumisateurs lors d'une visite de courtoisie aux personnes seules et sans famille à proximité. Ces visites ont été appréciées. Les écoles ont, elles aussi, reçu ce cadeau rafraîchissant.

13-QUESTIONS DIVERSES

Pénalité pour non-respect au règlement intérieur des locations

Mme DECERF, responsable, propose d'appliquer une pénalité de 50 € à chaque fois que l'alarme, lors d'une location à la « vieille école », se déclenche et dérange Monsieur le Maire en pleine nuit.

➔Vote : 13 pour

La séance s'est achevée à 23h00.

Prochain conseil : VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, M. FOURNET, M. GOVIN, Mme LELOIRE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. BOCQUET à M. BLONDEL
Mme DESCAMPS à M. FOURNET
Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE
M. HOUSIEAUX à Mme LICOUR

Absent(e)s: Mme de LIMERVILLE

➔ Présents : 9 - Pouvoirs : 4 - Absents : 1

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 4 pouvoirs reçus. Il précise que c'est le premier conseil depuis le départ de Jean-François BELLEBOUCHE. Il lui manque énormément et en sa mémoire, il est proposé de respecter une minute de silence.

Après cette minute respectée, le maire reprend l'ordre du jour :

1-DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE

M. MÉRESSE est désigné nouveau délégué communautaire. M. Le Maire précise que l'enjeu était plus intéressant du temps de la communauté de communes ouest amiénois (C.C.O.A.). Maintenant, dans la communauté de communes Nièvre et Somme (C.C.N.S.) il a noté beaucoup d'absentéisme dans les réunions et il n'est pas toujours d'accord avec certaines problématiques.

2- ÉLECTION D'UN MEMBRE DU SISCO

LE SISCO est le syndicat de transport scolaire. Il a à sa charge la gestion des cartes de transports scolaires en lien avec la Région Hauts-De-France mais aussi du gymnase qui jouxte le collège. Le SISCO emploie 3 agents, deux agents techniques à 35h et 33h et une secrétaire à 3h/semaine.

Un seul conseiller municipal se propose pour cette élection : M. FOURNET Freddy. Le vote est procédé à main levée et M. FOURNET est élu à l'unanimité

➔Vote : 13 pour

3-RAPPORT 2018 TRINOVAL

Monsieur Le Maire diffuse une photocopie des chiffres clés du rapport annuel 2018 de Trinoval (voir pièce jointe).

La commune de Saint-Sauveur fait partie de la communauté de communes Nièvre et Somme (donc sur la photocopie, elle fait partie des « 3 communautés de communes adhérentes »).

Trinoval a rajouté des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) pour le papier, initialement seulement 6 bennes étaient prévues et la commune de Saint-Sauveur en a été dotée de 7. La société Trinoval emploie 97 agents dont un tiers de contractuels. Les besoins évoluent

constamment. Monsieur Le Maire rappelle l'antériorité du passage avec le SMIRTOM et les difficultés pour les débuts des collectes, les camions non adaptés. D'ailleurs, il est signalé que le tri va encore changer. Les pots de yaourts vont être intégrés à la collecte des bacs jaunes.

4-INFO PLUI

Une réunion concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a eu lieu la semaine dernière concernant le retour des avis publics. Monsieur Le maire signale qu'il a été très déçu par le contenu de cette réunion :

- ➔ Des zones de sous-secteurs de périphéries urbaines ou de fonds de jardins devraient être reclassées en zones agricoles classées A ou des zones naturelles N.
- ➔ Les parcs et châteaux sont identifiés en secteur urbain. Pour Saint-Sauveur, il est recommandé de zoner en secteur U les édifices et les pourtours et de zoner les parcs et boisements en secteur N.
- ➔ Les 2 OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) (21 et 23) sont classées pour l'instant en 2AU. Le problème essentiel du PLUI est que les communes sont traitées par ordre alphabétique. Par conséquent, la commune de Saint-Sauveur arrive en fin de traitement et s'en trouve lésée.

De ce fait, après la réception des avis publics (dossier de plus de 400 pages) et sa lecture, Monsieur Le Maire prépare un courrier de réponse concernant le souci évoqué précédemment. Des terrains ont été pris à Saint-Sauveur mais il n'est laissée aucune possibilité de construire. Des emplois sont créés mais aucune possibilité de se loger.

Il y a d'ailleurs un souci de captage au château d'eau qui n'en est pas un. Là encore, Monsieur Le Maire lit un courrier qu'il a préparé afin de rappeler les faits et les erreurs successives de la Préfecture. Une enquête publique aura lieu à partir du 7 octobre 2019.

5-DEVIS LANTERNES LED - RUE HENRI SENÉ / CHEMIN RURAL

HD Elec a dû intervenir pour réparer une lanterne défectueuse. La lampe était quasiment à l'horizontal. HD Elec a établi un devis pour la remplacer. Le devis s'élève à 3.150 € HT pour les 3 luminaires LED et pour la remise aux normes des globes.

➔ Vote : 13 pour

Dans la foulée, Monsieur Le Maire en a profité pour demander une gestion uniforme de l'éclairage public. Elle s'effectuera par boîtier électrique muni de cellules et horloges astronomiques. HD Elec nous propose un devis avec 40% de réduction puisque la commune a une convention de gestion de l'éclairage public avec cette entreprise. Mme Licour précise qu'il serait judicieux de raccorder la bibliothèque à cette gestion électrique des luminaires.

Le devis s'élève à 1.680 € HT

➔ Vote : 13

6-INFO EFFACEMENT DE RÉSEAUX EN COURS

Les effacements pour le bouclage de la rue Casanova et Hédicourt sont en cours. L'entreprise a été un peu plus loin que prévu dans la prévision de futures constructions afin

de poser des coffrets électriques. Des soucis ont été rencontrés au niveau du positionnement des candélabres et des boîtes de coupure. Les travaux sont toujours délicats à subir en tant que riverains. Les entreprises ont fait de leur mieux pour procéder à une circulation alternée afin de gêner le moins possible.

7- DEVIS EFFACEMENT DE RÉSEAUX - RUE MAURICE GARIN

Les projets de rénovation dans la rue Maurice Garin sont en cours dans la même optique que ci-dessus. La commune ayant une convention avec la Fédération Départementale d'Énergie (F.D.E.) a reçu un devis à hauteur de presque 180.000 euros (85.023 euros pour l'effacement Basse Tension, 63.095 euros pour l'éclairage public, 31.434 euros pour les travaux de génie civil de communication électronique-Telecom). Monsieur Le Maire demande de se prononcer sur ce devis qui va dans la continuité de la modernisation de la commune.

➔Vote : 13 pour

8-DÉLIBÉRATION MODIFICATIONS DES STATUTS FDE

Monsieur Le Maire explique que la Fédération Départementale d'Électricité a procédé à la modification de ses statuts. La commune de Saint-Sauveur, y étant adhérente, doit approuver ou non ses nouveaux statuts. La FDE étend ses compétences à la révision des périmètres des secteurs intercommunaux, à la création de nouvelles compétences optionnelles comme la vidéo-protection, à l'élargissement du SIG (système d'information géographique), à la mise à jour avec les évolutions de la loi de transition énergétique.

➔Vote : 13 pour

9-INFO SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 août 2019. Ce schéma ainsi que le rapport, les conclusions de la commission d'enquête et l'arrêté d'approbation seront tenus à la disposition du public dans les Préfectures de la Somme, de l'Oise et du Pas-de-Calais

10-INFO AGENTS

Mme LEFEVRE Céline a fini sa période d'activités le vendredi 13 septembre en remplacement de Karine DELAHAYE qui est revenue. Mme LEFEVRE a effectué un excellent travail, le maire a d'ailleurs établi un certificat en ce sens.

Mme ARNOULD continue sa période de réintégration. Elle a des périodes de stage et des présences obligatoires pour la PSOP (prestation spécifique d'orientation professionnelle). Elle a été avertie qu'à la fin décembre, cette période de réintégration s'achèverait.

11-INFO FIN D'AMORTISSEMENT BUDGET EAU POUR 2020

Depuis de nombreuses années, il est inscrit 1.000 euros au budget eau et assainissement afin d'amortir une subvention reçue. Interrogée à ce sujet, la trésorerie n'a pas pu nous donner plus d'éléments ni sur la subvention concernée, ni sur la durée.

Par conséquent, nous avons écrit officiellement à la trésorerie de Flixecourt pour indiquer qu'à compter du budget 2020, l'amortissement de 1.000 euros écrit au chapitre 042/ 777 en recettes de fonctionnement et au chapitre 040/1391 en dépenses d'investissement ne serait plus inscrit. Nous sommes en attente d'une réponse de la trésorerie qui nous demandera peut-être de prendre une délibération pour valider cette décision.

➔Vote : 13 pour

12-INFO STATION

Il reste quelques réserves à lever. Les espaces verts du côté d'Ailly-Sur-Somme ont été réalisés mais pas encore du côté de Saint-Sauveur. Monsieur le Maire avait effectué une demande de devis pour assainir l'espace qui est appelé « piscine », qui s'élève à plus de 70.000 euros. Pour l'instant, il est recherché d'autres devis.

13-INFO CLOCHES

L'entreprise BODET est intervenue à l'église et a procédé à l'installation électrique et la mise en conformité des cloches. Auparavant, celles-ci donnaient seulement l'heure. Aujourd'hui, elles ont des mélodies pour les cérémonies. Toutefois, la programmation de la sonnerie est silencieuse de 22h à 7h pour la quiétude des habitants.

14-INFO ENQUÊTES PUBLIQUES

Des enquêtes publiques ont été tenues pendant les vacances estivales pour le projet de construction d'un bâtiment de 118.000 m² et se sont bien déroulées. Initialement, il n'y en avait qu'une mais un manquement de la Préfecture a dû en déclencher une seconde au mois d'août.

Le permis de construire a été signé aujourd'hui (vendredi 20 septembre) pour la société Elcimaï. D'autres projets sont en cours concernant LD Paysage, SADRA, STOCKAGE 24, DITER, ACCORE ou TECHMIR.

Il a fallu également gérer le recours contre LD Paysage.

15-INDEMNITÉS TRÉSORIÈRE

Comme tous les ans, le conseil municipal doit valider les indemnités de conseil et de budget pour la trésorière, Mme Habare. Cette année, ces indemnités s'élèvent à 521,54 € brut (indemnité de budget 45,73 €, indemnité de conseil 475,81 €) soit 471,85 € net

➔Vote : 13 pour

16-FERMETURE DE LA RÉGIE

De nouveaux moyens de paiement sont utilisés, principalement le prélèvement automatique (appelé mandat SEPA) mis en place pour payer les factures périscolaires. Il y a aussi le TIPI ou encore l'envoi de chèques à la trésorerie. Tous ces moyens ont fait baisser le paiement en espèces. L'existence de la régie n'est donc plus d'actualité, de plus, la trésorerie ne pourra plus encaisser d'argent liquide d'ici l'été 2020. C'est pourquoi, Monsieur Le Maire explique que nous avons entamé les démarches avec la trésorerie pour fermer la régie d'ici la fin de l'année.

17-INFO TERRAIN DELAVIÈRE

Monsieur Le Maire explique qu'il a reçu les propriétaires du terrain. Il est convenu que les propriétaires soient alertés sur la dangerosité du bâtiment. M. Delavière a fait répondre par son avocat qu'il ne donnerait pas suite à l'offre d'achat de la mairie.

Dès mardi, un arrêté de péril ordinaire sera pris par Monsieur Le Maire consécutif à un procès-verbal. Les propriétaires ont deux mois à compter de la date de cet arrêté pour démonter la bâtisse ou effectuer les réparations nécessaires. Sans réaction des propriétaires, la commune procédera à son démontage, alors la zone sera déclarée d'utilité publique.

Prochain conseil : VENDREDI 25 OCTOBRE 2019 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, M. BLONDEL,
Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, Mme DUMORTIER, M. FOURNET,
M. HOUSIEAUX, Mme LELOIRE

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme LICOUR à Mme DECERF
M. BOCQUET à M. BLONDEL
Mme DESCAMPS à M. FOURNET

Absent(e)s: M. GOVIN

➔ Présents : 10 - Pouvoirs : 3 - Absents : 1

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les 3 pouvoirs reçus. Il demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la réunion de conseil du mois dernier. Mme de Limerville propose de modifier une phrase dans l'article sur les cloches. Cette modification sera approuvée.

M. le Maire précise que le premier article a dû être modifié. Il a été procédé à un vote pour élire le délégué communautaire. Cependant, la législation oblige à le désigner et non à l'élire.

1-DÉSIGNATION DU 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} ADJOINT

De la même manière que le délégué communautaire a été désigné, il y a lieu de le faire également pour le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint. M. le Maire rappelle qu'il y a 8 ans, il n'avait pas été possible de remplacer le premier adjoint, décédé. Il avait fallu élire un 5^{ème} adjoint. Interrogée à ce propos, la Préfecture nous a adressé les documents nécessaires à l'élection d'un nouvel adjoint et il aurait été possible d'élire un 1^{er} adjoint. Toutefois, ce n'est pas le souhait aujourd'hui, la situation est différente. M. le Maire demande aux conseillers leur accord pour que les adjoints changent de rang, le deuxième deviendrait premier, le troisième second et le quatrième troisième.

➔Vote : 13 pour

M. Méresse devient donc premier adjoint, Mme Decerf deuxième adjointe, Mme Licour troisième adjointe.

2- VOTE DU 4^{ème} ADJOINT

M. le Maire propose au conseil d'élire un quatrième adjoint. Mme de Limerville demande si les conseillers ont vraiment le choix car sémantiquement, il est indiqué dans l'ordre du jour « vote ». M. Housieux est également surpris, il rappelle au maire qu'il est entouré de personnes qui seraient prêtes à prendre des dossiers en main. Certains conseillers ne comprennent pas la nécessité de cette élection.

➔Vote : 11 pour, Abstention : 2

Le conseil municipal ayant choisi d'élire un quatrième adjoint, M. le Maire l'interroge sur des candidats potentiels. M. FOURNET Freddy se propose. Le vote a lieu à bulletin secret.

➔Vote : 10 pour, Vote blanc : 3

M. FOURNET Freddy est donc élu quatrième adjoint à compter du 25 octobre 2019.

M. le Maire rappelle que les adjoints touchent une indemnité. Mme de Limerville souhaite qu'il en soit rappelé le montant, M. Housieaux quant à lui ajoute que tous les adjoints sont indemnisés de la même manière. Il est alors rappelé que ces derniers perçoivent la même indemnité, à savoir 40% de celle du maire, elle-même calculée sur l'indice brut 1015, ce qui équivaut à 423,91€ net. Mme de Limerville demande si cette indemnité est taxée : des charges sociales sont prélevées comme l'Ircantec, CSG, DIF en revanche, il n'y a pas de prélèvement à la source dans le cas de Saint-Sauveur.

➔Vote : 13 pour

Enfin, M. le Maire précise les délégations du nouvel adjoint : urbanisme, eau, personnel féminin, achats de produits d'entretien, sélection du feu d'artifice et canard municipal (conception et rédaction). De plus, il mentionne les commissions dans lesquelles M. Fournet sera susceptible d'intervenir : Centre de gestion du personnel territorial, organisation de la salle Jean Paszek plus cantine, finances et budget, marais chasse pêche et environnement. M. Bellebouche intervenait dans d'autres commissions mais M. Fournet y était déjà membre.

Les permanences sont maintenues aux mêmes jours et heures à savoir :

➔Les mardis et jeudis de 18h à 19h.

3-DÉLIBÉRATION CFU

M. le Maire rappelle qu'à chaque vote du budget primitif, le conseil municipal devait se prononcer sur le compte de gestion de la trésorerie et sur le compte administratif de la commune. Ces deux documents devaient être identiques. Une expérimentation va être menée dans les collectivités volontaires pour établir dorénavant un C.F.U., compte financier unique dès l'exercice comptable 2021. Ce dispositif nécessite au préalable d'adopter le nouveau référentiel comptable M57. La candidature de Karine DELAHAYE a été retenue. M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention avec l'Etat afin de mettre en place cette expérimentation.

➔Vote : 13 pour

4-INFO EXTENSION DU TERRAIN DE FOOT

M. le Maire distribue une photocopie du plan de l'extension des vestiaires du stade de football, proposée par l'architecte Adélaïde EDOUARD (en lien avec la mission de maîtrise d'œuvre INTERVAL validée en novembre 2018). La commission de sécurité et d'accessibilité a validé favorablement le projet après l'avoir refait à cause d'une distance. Initialement, le projet ne respectait pas les 5 mètres avec la limite séparative.

M. le Maire a demandé au maître d'ouvrage de lancer les consultations de l'appel d'offres restreint.

Par ailleurs, la famille Bulot souhaite effectuer des travaux d'élagage de ses peupliers, le dégageant des branches ne peut se faire que par le stade. L'entrepreneur intervenant déjà pour ce riverain, M. le Maire lui a demandé d'éêter les thuyas du terrain de foot. Les agents communaux ramasseront ensuite les branches.

5-INFO VENTE ELCIMAÏ

M. le Maire annonce que le permis de construire d'Elcimaï a été accepté le 20 septembre. Un accord a été trouvé pour la vente de 30 hectares à 15 euros le mètre carré. La communauté de communes Nièvre et Somme va ainsi pouvoir redistribuer des recettes qui n'étaient pas prévues, la commune de Saint-Sauveur devrait toucher environ 14.000 euros.

Pour rappel, le bâtiment de JJA s'étend sur 110.000 m² alors que le futur entrepôt a une surface de 118.000 m² et s'élève à 14 mètres de hauteur comme JJA dans la ZAC Bornes du temps (II) de Saint-Sauveur. Il serait dédié à l'agroalimentaire avec deux cellules Seveso.

Mme de Limerville souhaite savoir si la population a été avertie que des entreprises Seveso seraient susceptibles de s'installer. M. le Maire indique que deux enquêtes publiques ont eu lieu cet été sans récolter beaucoup de remarques.

6-INFO CONVENTION SANEF-COMMUNE-VALCITY-CCNS

Une délibération avait été prise début 2018 pour la rétrocession du chemin (Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) et nous pouvons considérer que le chemin fait partie du domaine communal, même si la procédure n'est pas terminée.

En revanche, une bande pose souci car elle enclave le terrain potentiellement vendu à Valcity. La commune a donc demandé à la SANEF d'ajouter cette bande dans la rétrocession. Pour l'instant c'est au stade d'accord d'occupation avec promesse de vente de la SANEF envers la commune.

Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer les conventions avec Sanef, Valcity et la communauté de communes Nièvre et Somme. La CCNS prendra le relais pour effectuer des noues et par la suite entretiendra les espaces verts. Les conseillers autorisent le maire à signer toute convention liée à cette rétrocession avec les trois entités préalablement citées.

➔Vote : 13 pour

7-INFO TRAVAUX DE DÉCONNEXION

Le cabinet EVIA et l'Agence de l'Eau ont été consultés. Des travaux de déconnexion leur ont déjà été confiés. Il leur est demandé un complément sur les rues suivantes : rue Pierre Brossolette, place de la République et rue d'Hédicourt. Ce type de travaux rue Roger Salengro dépendra de l'aboutissement ou non du dossier du terrain de M. Delavière.

Concernant rue du Moulin et rue Henri Sené, le point d'infiltration se trouve à la sortie de Saint-Sauveur (à droite direction Argoeuves). L'Agence de l'Eau a rappelé à la collectivité que tous les points faisant l'objet de la première convention ne sont pas achevés et qu'ils devraient l'être le plus rapidement possible.

Les études pour ce projet sont subventionnées à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et entre 50 et 60% pour les travaux selon le type d'infiltration retenu

8-INFO VENTE TERRAIN LECLERCQ

La vente devrait avoir lieu d'ici la fin du mois d'octobre.

9-INFO ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

L'effacement de réseaux déjà initié se poursuit dans les rues Danielle Casanova et Louis Prot. Les candélabres sont branchés. En revanche, les câbles et les poteaux ne sont pas encore retirés. Le branchement du téléphone toujours relativement long est en cours. Dans la rue Danielle Casanova, l'enfouissement a été plus loin que prévu car M. Decerf Pierre prévoit de construire deux maisons.

10-INFO STATION D'ÉPURATION

Le D.O.E. (dossier d'ouvrages exécutés) a été fourni, ce qui signifie que les travaux touchent à leur fin. Cependant, le D.G.D. (décompte général définitif) n'a pas pu être validé car des réserves sont émises par l'architecte. Néanmoins, l'Agence de l'Eau qui finance les travaux exige ce document afin de valider le solde de la subvention. Si le DGD n'est pas fourni, l'Agence de l'Eau est en droit d'en réclamer le remboursement.

Les réserves portent sur différents points :

* disjonction pour cause d'ampérage trop faible. La station disjoncte fréquemment quand elle se met en route. M. le Maire a d'ores et déjà demandé l'augmentation de la capacité électrique. A cette occasion, il s'est avéré que la commune de Saint-Sauveur continuait de payer les factures électriques de la station alors que c'est au fermier Veolia de les payer.

* Les espaces verts d'Ailly-Sur-Somme sont finis alors que ceux de Saint-Sauveur ne sont toujours pas commencés. Cependant, il paraît logique que les plantations soient effectuées sur la période de la Sainte-Catherine, donc d'ici la mi-novembre.

L'Agence de l'Eau de Douai en charge de ce dossier est très pointilleuse.

11-INFO TRAVAUX RUE CASANOVA

M. le Maire a sollicité des devis pour la continuité des travaux rue Danielle Casanova. A ce jour, un seul nous est parvenu (COLAS). Le sujet sera abordé quand les devis d'Eiffage et IREM seront arrivés.

12-INFO PLUI

M. Le Maire rappelle que les 2 OAP ont été mises en 2AU, ce qui diffère la constructibilité et nécessitera une modification du PLUI. La DDTM trouve que le château d'eau ne serait pas suffisant alors que la population a baissé de 150 personnes. Par ailleurs, une autre source d'alimentation en eau a été trouvée pour une autre partie du territoire (la ZAC).

Concernant l'agriculteur dont la ferme se trouve dans le périmètre de captage celui-ci a arrêté son exploitation.

Dans les friches, une linotte mélodieuse aurait été trouvée ainsi que des orchidées de type orchis pyramidal. Mais M. le Maire rappelle que cette zone est en friche depuis 30 ans, donc il est normal que de la vie naturelle s'y soit développée.

Le POS avait mis en place à proximité des OAP des zones jardins Uj et le remembrement a permis la plantation de haies ce qui favorise la biodiversité. Une enquête publique est en cours à Ailly-Sur-Somme. M. le Maire a émis des réserves.

M. le Maire a d'ores et déjà prévenu le président de la communauté de communes que si aucun changement n'est opéré au profit de Saint-Sauveur, il est prêt à voter contre le PLUI et à engager un recours. Il n'est pas normal de perdre des terres au profit de la construction et l'implantation d'une zone d'activités mais ensuite de ne pas pouvoir construire d'habitations pour les personnes qui seraient susceptibles d'y travailler.

13-INFO PETITES MAISONS

Un projet appelé « petites maisons » à destination d'un public senior avait été demandé. La société « Maison 3 carrés » a proposé un avant-projet de 12 maisons. Le maire lui a cependant rappelé qu'il ne pouvait valider le projet qu'à l'issue de la validation du PLUI. Si ce dernier autorise la construction de maisons, la commune pourra y donner suite, mais pour l'instant tout est bloqué.

14-INFO BASE NAUTIQUE

La base nautique aurait besoin de douches aux normes, selon l'UFOLEP. M. le Maire précise qu'il y a lieu de fournir un plan de financement afin de débloquer une subvention pour la mise aux normes des sanitaires de la base nautique.

Plan de financement : Commune : 20.000 € ; Conseil départemental : 20.000 € (dans le cadre du grand projet Vallée de Somme) ; CCNS : 20.000 €

M. le Maire demande au conseil de valider ce projet de plan de financement

➔Vote : 13 pour

15-INFO JARDINS OUVRIERS

Pour des raisons techniques, il est de plus en plus compliqué d'encaisser les recettes concernant les jardins ouvriers. La commune n'ayant plus de régie, les titres de moins de 15 euros sont à éviter, la trésorerie de Flixecourt ne pouvant prochainement plus encaisser ni espèces ni chèques, le maire sollicite les conseillers afin que les recettes des jardins ouvriers soient dorénavant versées au comité des fêtes.

➔Vote : pour : 9, abstention : 4

16-INFO SINISTRE ÉCOLE

Un brise-soleil est tombé pendant les vacances aux alentours du 14 juillet. Il a été demandé que les expertises soient commanditées, celle de l'architecte, de l'assurance communale et de l'entreprise afin de faire jouer l'assurance décennale. Une première réunion a déjà eu lieu fin septembre avec l'expert de notre assurance, l'architecte mais sans la présence de l'entreprise. Une nouvelle réunion est prévue fin octobre avec les différents experts, celui commandé par l'entreprise ne vient pas le même jour que les autres.

La zone a été sécurisée par du rubalise.

17-INFO LOGEMENT HUBAUD

L'Association Tutélaire de la Somme a adressé un courrier à la mairie concernant Monsieur Hubaud Éric pour lequel elle exerce une curatelle aux biens jusqu'en juin 2024 suite à des loyers impayés et aux poursuites effectuées par la trésorerie. M. le Maire a rencontré les enfants de M. Hubaud. Son fils l'a informé qu'ils commençaient à vider la maison.

18-INFO TERRAIN DELAVIÈRE

Mme de Limerville demande si l'arrêté de péril a été pris. M. le Maire explique que la procédure a été suivie et l'arrêté de péril apposé sur le bâtiment de M. Delavière.

Les deux propriétaires ne semblent pas s'entendre, l'un souhaiterait vendre alors que l'autre (M. Delavière) ne se prononce sur rien. La partie du bâtiment entre la porte en fer et le bâtiment à poules devrait être démontée et les propriétaires ont deux mois pour réagir. Mais si la vente ne devait pas se faire, la commune est prête à déclarer d'utilité publique le bâtiment et la parcelle, même si la procédure s'avère être longue.

19-INFO RECOURS LD PAYSAGES

M. le Maire rapporte que l'avocat de LD Paysages a autorisé la construction du bâtiment car la procédure n'était pas suspensive. De plus, le recours de Camus contre LD Paysages/ Commune/ Amiens Métropole ne pourrait être jugé que dans deux ans au tribunal administratif. M. le Maire n'aurait pas donné un aval pour construire mais LD Paysages s'est conformé à l'avis de l'avocat.

Des mémoires ont été produits par notre avocat, par le service juridique d'Amiens Métropole ayant instruit le dossier et par LD Paysages.

Prochain conseil : VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Étaient présent(e)s: M. MÉRESSE, Mme DECERF, Mme LICOUR, M. BLONDEL, Mme BOUTELEUX, Mme de LIMERVILLE, M. FOURNET, M. GOVIN

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme DUMORTIER à Mme DECERF
M. BOCQUET à M. BLONDEL
Mme DESCAMPS à M. FOURNET
M. HOUSIEAUX à Mme LICOUR

Absent(e)s excusé(e)s: Mme LELOIRE

➔ Présents : 9 - Pouvoirs : 4 - Absents : 1

M. le Maire ouvre la séance en annonçant les pouvoirs reçus et en excusant Mme Leloire qui n'est pas en état d'être présente. Il demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la réunion de conseil du mois dernier.

* M. GOVIN signale son opposition à la décision prise concernant les jardins ouvriers. Il ne trouve pas normal que des recettes communales soient versées au comité des fêtes. M. Le Maire explique que c'est pour un souci de simplicité car il est de plus en plus difficile d'encaisser des petites recettes. Les textes prévoient une limite à 15 euros.

* Mme de Limerville propose de modifier une phrase dans l'article sur les indemnités du quatrième adjoint.

1-NOUVELLE DÉLIBÉRATION ACHAT TERRAIN

M. le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération concernant l'achat de terrain de M. Leclercq. En effet, une servitude de passage va être instaurée pour laisser l'accès à la propriété de M. Leclerc et la commune devra installer une clôture séparative. M. le Maire demande donc au conseil de retirer les délibérations N°2019.06.05BP et N°2019.06.05BisBP prises le 7 juin 2019.

Le Maire demande au conseil d'établir une nouvelle délibération avec les mentions précédemment précisées et pour être autorisé à signer l'acte de vente.

➔Vote : 13 pour

2- DEVIS RÉPARATION ASSAINISSEMENT + TROTTOIRS

M. le Maire explique qu'il a été alerté par plusieurs riverains concernant des infiltrations et des soucis d'écoulements.

*Dans la cave de M. Dron, des infiltrations sont conséquentes. M. le Maire s'est rendu sur les lieux, un jour de pluie et a pu constater les dysfonctionnements.

*M. Marié effectue actuellement des travaux dans la maison qu'il a achetée impasse Richard. Un souci de tout-à-l'égout a été révélé : la canalisation est cassée au milieu ainsi que chez M. Delepine. Un regard est ouvert, laissant à vue tous les détritiques, ce qui n'est pas très agréable visuellement et olfactivement.

M. le Maire a demandé des devis et pour l'instant, il n'a reçu que celui d'IREM, à hauteur de 6.987 € HT. Les travaux prennent en compte 3 regards dans la rue des Bleuets et l'impasse Richard. Il faudra éventuellement en profiter d'avoir une entreprise de travaux publics dans le village pour demander de menus travaux comme la réfection du regard, en face du salon de coiffure.

➔Vote : 13 pour (et le conseil autorise le maire à signer le devis)

3-DEVIS ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE GESTION DES EAUX PLUVIALES

M. le Maire explique que l'étude des travaux de gestion pluviale a été confiée au cabinet d'ingénierie SOGETI. Il est rappelé qu'une étude globale est nécessaire dans le cadre de déconnexion de surfaces et des eaux pluviales, mais il n'y en avait pas eu dans les rues Roger Salengro et Pierre Brossolette. Par conséquent, SOGETI l'a proposé comprenant un travail commun avec EVIA (projet de travaux), METRIS (relevés topographiques) et FONDASOL (analyse de perméabilité). Les honoraires de SOGETI s'élèvent à 23.690 € HT.

➔Vote : 13 pour (et le conseil autorise le maire à signer le devis)

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau. Le maire demande au conseil de l'autoriser à lui demander la subvention. Ensuite, en cas d'octroi, il y a lieu d'autoriser le maire à encaisser cette somme sous forme de titre de recette.

➔Vote : 13 pour

4-DEVIS AMÉNAGEMENT RUE DANIELLE CASANOVA

M. le Maire explique les travaux prévus dans la rue Danielle Casanova : terrassement de chaussée, création de trottoirs, enrobés, pose de caniveaux, reprise des enrobés pour accès aux maisons et tranchées drainantes.

Deux entreprises ont répondu : COLAS (44.947,70 € HT) et IREM (49.800,61 € HT)

Il est rappelé que COLAS avait fait la première partie des travaux.

➔Vote : 13 pour (et le conseil autorise le maire à signer le devis)

5-AVIS SUR L'IMPLANTATION D'YNSECT À POULAINVILLE

M. le Maire informe le conseil qu'une enquête publique a lieu concernant une ferme verticale d'élevage et de transformation des insectes sur le territoire de la commune de Poulainville. Dans le cadre d'une enquête publique, M. le Maire rappelle qu'il est normal que les communes avoisinantes soient consultées. M. le Maire explique l'objectif de cette ferme. Aucune remarque (ni objection) n'est formulée par le conseil. Mme de Limerville préfère s'abstenir.

➔ Le conseil municipal rend donc un avis favorable

6- DÉLIBÉRATION DES PRIMES DE FIN D'ANNÉE

La commission du personnel s'est réunie mercredi 20 novembre. Elle a voté une enveloppe budgétaire d'un montant de 7.860 € avec un minima de 280 euros et un maxima de 600 euros en fonction du travail des agents sur la proposition du maire. Les arrêtés ont été établis pour chaque agent suite au travail de la commission du personnel.

➔Vote : 12 pour, 1 abstention

7-DEVIS EFFACEMENT COMPLÉMENTAIRE RUE MARCEL DIGEON

Suite à la demande de M. Le Maire, la Fédération Départementale de l'Energie, appelée dorénavant « Territoire d'énergie » a proposé un devis concernant les travaux sur le réseau de distribution d'énergie de la commune, en association avec ENEDIS, ORANGE, GRDF, etc... L'enveloppe estimative s'élève à 35.122 euros pour le réseau électrique basse tension, 16.293 euros pour le réseau d'éclairage public et 14.887 euros pour le génie civil de communications électroniques. Le conseil a préféré tout différer, en effet, d'autres travaux ont d'ores et déjà été prévus.

8-DÉLIBÉRATION SUPPRESSION DE LA RÉGIE

M. le Maire explique que les moyens de paiement évoluent. La vente de tickets de cantine s'élève à peine à 10 euros cette année, les parents payant par prélèvement automatique, en ligne sur la plateforme dédiée à cet effet ou en adressant un chèque à la trésorerie de Flixecourt (pendant que c'est encore possible). Après concertation avec la trésorerie, il a été décidé de fermer la régie. Le Maire demande donc de l'autoriser à la supprimer en application de l'article L.2122-22 art.7 du CGCT, à compter du 1^{er} décembre 2019.

➔Vote : 12 pour, 1 contre

9- DÉLIBÉRATION AUTORISATION ¼ BUDGET INVESTISSEMENT EAU

Comme chaque année, afin de pouvoir mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif en mars, il y a lieu de prendre la délibération qui autorise les dépenses à hauteur d'un quart du budget prévisionnel des dépenses d'investissement de l'année précédente, en l'occurrence 2019 concernant le budget EAU.

➔Vote : 13 pour

10- DÉLIBÉRATION AUTORISATION ¼ BUDGET INVESTISSEMENT BP

Comme précédemment, il y a lieu de prendre une délibération qui autorisera les dépenses dans la limite du quart du budget primitif 2019 concernant le budget principal.

➔Vote : 13 pour

11-DEVIS CHAUFFAGE ARCADE

M. Le Maire rappelle que parfois il y a des décisions qui doivent se prendre en urgence. Il expose qu'en début de semaine, le chauffage de l'Arcade servant de garderie aux enfants est tombé en panne. Il y avait donc lieu de signer rapidement le devis de réparation afin de ne pas laisser la garderie sans chauffage. M. le Maire demande donc au conseil de confirmer et valider le devis qu'il a signé à hauteur de 4.349 euros HT portant sur le remplacement d'un aérotherme de gaz pour la chaudière de la salle de l'Arcade.

➔Vote : 13 pour

Mme Decerf précise qu'il y aurait lieu de changer les menuiseries.

12-INFO TERRAIN DELAVIÈRE

M. Delavière a effectué quelques travaux : rejointoiement sur le mur de gauche, le pignon droit a été démonté, les briques dangereuses sur la façade droite ont été retirées.

Cependant, M. le Maire rappelle que le délai imparti par l'arrêté de péril est dépassé depuis le 25 novembre. Les travaux effectués par M. Delavière ne sont pas suffisants pour mettre fin à la procédure en cours. M. le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de demander un devis à un démolisseur pour la partie centrale, le hangar et la partie en briques comme indiqué dans l'arrêté de péril. La facture sera adressée au propriétaire. C'est pour cette raison que M. le Maire annonce qu'il va convoquer les deux propriétaires de la maison. Le conseil demande à ce qu'un huissier atteste l'état du bâtiment et qu'il commande un devis de démontage et d'évacuation. En fonction de l'avancement de ce dossier, M. le Maire envisage de prendre une D.U.P.(déclaration d'utilité publique), la procédure est longue mais la finalité est l'annexion de cette propriété par la mairie.

13-INFO BRISE-SOLEIL ÉCOLE PRIMAIRE

L'expert de l'assurance de la collectivité est venu constater les dégâts. Des devis doivent être demandés pour la remise en conformité du « brise-soleil ». Cependant, la société qui l'a installé à l'époque est en liquidation judiciaire. L'expert de la garantie décennale est également venu constater la chute du brise-soleil. Il va faire savoir si tous les panneaux de celui-ci sont à déposer ou non. Les experts ont remarqué que ceux-ci avaient été montés avec des vis non-conformes. La responsabilité est recherchée par les experts. L'architecte doit recevoir les propositions et nous soumettre les devis. Les travaux nécessitent un savoir-faire dans le domaine.

14-DEVIS ELAGAGE STADE

WEILL ELAGAGE va intervenir sur le terrain de football pour accéder aux peupliers de Monsieur Bulot. Un devis lui a été demandé pour éteindre les cyprès, en utilisant une nacelle élévatrice. Le devis s'élève à 4.430 euros HT. Le conseil municipal souhaite que d'autres devis soient demandés.

15-PLUI

Le rapport du commissaire enquêteur a été rendu. Il comporte de nombreuses pages. M. le Maire rappelle les conditions dans lesquelles l'enquête s'est déroulée. Il a regretté qu'aucune

permanence ne soit prévue à Saint-Sauveur. Il s'est rendu à Ailly-Sur-Somme pour indiquer ses remarques au commissaire. Elles font d'ailleurs l'objet d'une reprise complète dans le rapport page 8 du tome 2. M. le Maire et M. le premier adjoint réitèrent le fait que si le PLUI est voté en l'état, il n'y aura aucune opportunité de construire, ce qui n'est pas possible et la commune de Saint-Sauveur s'opposerait fortement au PLUI en votant contre.

M. le Maire a rappelé l'erreur de la préfecture concernant le fermier en 1965, les informations sur le château d'eau doivent être actualisées. D'ailleurs, en recommandation, le commissaire enquêteur l'a précisé :

« il serait souhaitable de réexaminer le problème du château d'eau de Saint-Sauveur car aux dires du maire, des éléments nouveaux pourraient modifier les décisions d'urbanisation »

Ce dossier est donc à suivre avec la plus grande attention.

16-DEVIS CANALISATION D'EAU

M. le Maire a demandé un devis pour la pose de poteau incendie et le renouvellement de conduite rue d'Hédicourt. Il est précisé 127 mètres. A ce jour, M. le Maire n'a reçu que le devis de VEOLIA pour 38.978,74 euros. Mais les réductions d'eau et les canalisations sont des métiers très spécifiques et compliqués. Il est donc difficile d'avoir plusieurs devis.

17-EXTENSION VESTIAIRES + SANITAIRES FOOT

Le permis de construire pour l'extension des vestiaires a été accordé par le service instructeur. L'architecte va pouvoir en lancer l'appel d'offres restreint. Il n'y aura qu'une entreprise interlocutrice pour la réalisation de tous les travaux (libre à elle d'avoir des sous-traitants).

Prochain conseil : VENDREDI 17 JANVIER 2020 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal